

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.07.2025 à 18h30
Convocation du 30.06.2025

Présents : Daniel BARBARO, Stéphanie GARRIGUES, Djamila LAGDER, Daniel CROSBY, Cécile BURBLIS, Bruno GUILLEMIN, Marie Anne MARTINEZ, Théo BARBARO, Christian CASENOVE,

Absents : 1 Maximilien ANGLADE

Absent excusé : 0

Procurations :

ORDRE DU JOUR

Rappel ordre du jour

- Approbation des fonds de concours
- Vente d'un terrain communal
- Informations du maire
- Questions diverses

1 - Approbation des fonds de concours

Dans le cadre du projet de la reconstruction des murs de soutènement et stabilisation de la colline, monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de :

SIGNER la convention financière, avec PMMCU, portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours à la demande de la commune, au titre de l'année 2021 et 2022 pour un montant de 43 134.24 €

2 - Vente d'un terrain communal

Monsieur le maire fait par à l'assemblée délibérante de l'offre d'achat de Monsieur Vincent PICARD concernant le terrain situé Ste Eugenie parcelle Z0528.

Le potentiel acquéreur stipule sur son courrier une erreur cadastrale de la surface réelle. Il souhaite donc acquérir uniquement la partie inférieure en zone d'activité avec un droit de passage sur la partie supérieure.

Considérant que la commune est propriétaire du terrain situé Ste Eugenie parcelle Z0528

Considérant que la commune fera appel à un géomètre pour délimiter la parcelle

Considérant l'offre d'achat formulée par Monsieur Vincent PICARD, domicilié 5 rue Montnègre à Montner, en date du 2 juillet 2025, d'un montant de 48 000 €

Considérant que cette offre a été examinée conformément aux dispositions légales en vigueur,

Considérant l'intérêt de la commune à céder ce terrain dans les conditions proposées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve l'offre d'achat de M Vincent PICARD pour le terrain communal situé Ste Eugenie parcelle Z0528
2. Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la vente du terrain aux conditions convenues.
3. Donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir les formalités administratives et financières liées à cette vente

3 - Informations du maire

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'un stagiaire de Força Real insertion sera présente 1 semaine au mois de juillet et 1 semaine au moins d'août afin d'aider le service technique suite à un départ en retraite.

4 - Questions diverses